

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 18 juin 2020

À une séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue à huis clos et par vidéoconférence, le **jeudi dix-huitième jour du mois de juin deux mille vingt (2020)**, à 17 h 45, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Julie Rondeau et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Michel Béland, Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Me Pascalie Tanguay, directrice des services juridiques et greffière, ainsi que monsieur Serge Courchesne, directeur général adjoint étaient également présents.

184-06-20 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

185-06-20 **TOUTE AFFAIRE SE RAPPORTANT À L'EMPLOYÉ #533**

CONSIDÉRANT les faits nouveaux exposés par la directrice des ressources humaines dans son rapport verbal au conseil en date du 18 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal, le 11 juin 2020, de la résolution numéro 179 06-20;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité de modifier la résolution numéro 179-06-20 par la suppression des 4 derniers paragraphes et de remplacer ceux-ci par ceci :

« De donner suite aux recommandations de la directrice des ressources humaines dans son rapport verbal du 18 juin 2020 et prendre acte de la démission de l'employé numéro 533, effective en date du 17 juin 2020.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante. »

ADOPTÉE

186-06-20 **PATROUILLE D'ARROSAGE**

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité de mandater, en conformité avec l'article 11 du règlement concernant l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur des bâtiments, la firme Securitas Canada Ltée. pour constituer une patrouille de surveillance d'arrosage pour l'application de ce règlement sur l'utilisation de l'eau potable et ainsi, autoriser cette compagnie à émettre des constats d'infraction le cas échéant.

ADOPTÉE

187-06-20 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 17 h 58.

ADOPTÉE

(Signé) Jocelyne Bates
MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE

(Signé) Pascalie Tanguay
ME PASCALIE TANGUAY
GREFFIÈRE

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 juin 2020.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

(Signé) Serge Courchesne
Serge Courchesne, trésorier